



PROJET DE CENTRALE À CYCLE COMBINÉ DU SUROÎT PAR HYDRO-QUÉBEC À BEAUHARNOIS

C'EST LE TEMPS DE S'INFORMER

Québec, le 4 juin 2002 – Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) rend accessible à la population, à la demande du ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau, M. André Boisclair, l'étude d'impact concernant le projet de *Centrale à cycle combiné du Suroît par Hydro-Québec à Beauharnois*.

La consultation publique

À compter d'aujourd'hui, et ce, pour une période de 45 jours, soit du **4 juin au 19 juillet 2002**, l'étude d'impact décrivant le projet et ses répercussions sur l'environnement peut être consultée au bureau du BAPE à Québec ainsi qu'à l'Université du Québec à Montréal. L'ensemble du dossier est également disponible aux endroits suivants :

- Hôtel de ville, 660, rue Ellice, Beauharnois;
- Bibliothèque municipale Dominique-Julien, 600, rue Ellice, Beauharnois.

Il est aussi possible de consulter le site Internet du BAPE www.bape.gouv.qc.ca, à la rubrique « Périodes d'information ».

La rencontre d'information

Une représentante du BAPE animera une séance d'information publique, avec la participation du promoteur et du ministère de l'Environnement. Cette séance se tiendra le **mardi 18 juin à 19 h 30** au Centre multifonctionnel de Melocheville, 222, rue Principale, secteur Melocheville, à Beauharnois. Les personnes participant à cette séance pourront alors s'informer sur toute question concernant le projet, l'étude d'impact ou la procédure d'évaluation environnementale.

La demande d'audience publique

Toute personne, groupe ou municipalité peut faire une demande d'audience publique pendant la période d'information et de consultation publiques. Cette demande doit être transmise, par écrit, **au plus tard le 19 juillet 2002**, au ministre d'État aux Affaires municipales et à la Métropole, à l'Environnement et à l'Eau et leader du gouvernement, M. André Boisclair, 675, boul. René-Lévesque Est, 30^e étage, Québec, G1R 5V7. Le requérant doit y indiquer les motifs de sa demande et son intérêt par rapport au milieu touché.

Le projet

Le projet consiste à construire une centrale thermique à cycle combiné fonctionnant au gaz naturel, à Beauharnois. Hydro-Québec se doterait ainsi d'une nouvelle installation qui permettrait de répondre à la demande croissante d'électricité anticipée au cours des prochaines années ainsi qu'au développement des marchés.

La centrale se situerait sur la rive droite du canal de Beauharnois, sur des terrains appartenant à Hydro-Québec. D'une puissance nominale de 800 MW, la centrale produirait en moyenne 6,5 TWh d'électricité par année. Hydro-Québec étudie présentement quatre types de turbines à gaz et choisira ultérieurement la technologie à retenir. La construction de la centrale nécessiterait également la construction d'infrastructures connexes dont une conduite de gaz, une ligne de transport d'énergie et deux chemins d'accès, dont un aménagé pour les véhicules lourds pendant la période de construction.

Le coût total du projet est estimé à 550 millions de dollars. Les travaux débuteraient en 2004 et s'échelonnent sur une période d'environ 30 mois, ce qui permettrait la mise en service de la centrale à la fin de 2006.

Les répercussions prévues par le promoteur et les mesures d'atténuation proposées dans l'étude d'impact

Selon l'étude d'impact, les gaz à effet de serre que produirait la centrale pourraient représenter 2,8 % des émissions de gaz à effet de serre du Québec et 0,35 % de celles du Canada. La technologie des turbines à gaz à cycle combiné présenterait cependant le niveau d'efficacité énergétique le plus élevé parmi les technologies thermiques de production d'électricité. Toujours selon l'étude d'impact, la centrale n'entraînerait pas des taux d'émissions atmosphériques jugées nuisibles pour la santé humaine et pour la qualité de l'air. Les eaux de refroidissement de la centrale n'auraient pas d'effet significatif sur la température de l'eau du canal de Beauharnois. Hydro-Québec n'anticipe aucun impact significatif sur les poissons du canal puisque les concentrations des substances rejetées dans l'effluent de la centrale sont jugées inférieures aux critères établis par le ministère de l'Environnement. Cependant, elle instaurerait un système de surveillance et de suivi afin de s'assurer de l'efficacité des mesures de contrôle prévues.

Pour atténuer l'impact visuel qu'auraient la centrale et la ligne de transport d'énergie sur le paysage déjà très entaché par les nombreuses lignes qui sillonnent le secteur, Hydro-Québec propose que la centrale soit entourée par un talus et qu'un aménagement paysager soit réalisé.

En période de construction, les travaux diminueraient temporairement la qualité de vie des riverains du projet notamment par l'émission de poussières, l'accroissement de la circulation de camions et l'augmentation du niveau de bruit. Pour contrer ces effets, le promoteur prévoit aménager des talus pour réduire le bruit, utiliser des abat-poussières et recouvrir les camions de bâches pour réduire les poussières. Les activités du chantier se dérouleraient de 7 h à 19 h, du lundi au vendredi.

Le projet engendrerait des retombées économiques régionales estimées à 33,9 millions de dollars et mobiliserait jusqu'à 650 travailleurs par des emplois directs et indirects.

Les personnes intéressées à obtenir plus d'information peuvent communiquer avec Louise Bourdages, au (418) 643-7447 ou, sans frais, au 1 800 463-4732, ou par courrier électronique à l'adresse suivante : louise.bourdages@bape.gouv.qc.ca.